



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline		X		B. CHALLIER	WIERYSZKOW	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille		X		M. LANGLOIS
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine		X		E. HUGOU	HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M. SCHILLINGER			14	5	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 05

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-10-02-07

Objet :

**Modification du Tableau des effectifs : ouverture de deux postes d'Adjointes
Administratifs territoriaux titulaires à temps complet**

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée les éléments suivants :

Nous devons modifier notre tableau des effectifs du personnel municipal au regard des besoins pérennes de fonctionnement de nos services.

La commune souhaite consolider ses moyens humains administratifs, par le recrutement de deux emplois administratifs. Comme toujours sur notre strate de collectivité, il s'agit de postes qui témoigneront d'une importante polyvalence afin de pouvoir concourir à soutenir différents besoins dans notre fonctionnement courant, tout en attestant pour autant d'une cohérence de socle de compétences entre les différentes missions exercées.

Un premier poste aura vocation à intervenir à la fois sur des missions de Direction Générale des Services), mais aussi sur des missions administratives de gestion des ressources humaines ainsi que des affaires sociales.

Un deuxième poste sera notamment destiné à renforcer notre gestion comptable, l'exécution financière de la paie, ainsi que notre suivi administratif courant des marchés publics. Une partie de ces missions est actuellement exercées par un agent en cumul d'activité, exerçant à titre principal au sein d'une autre collectivité. La collectivité avait en effet été confrontée depuis le courant de l'année 2024 à la nécessité de consolider ses moyens pour faire face à un certain nombre de constats qu'il s'agisse de retards de traitement structurels comme aussi des besoins attestés par le niveau d'activité dont témoigne désormais la collectivité. Cette ouverture du poste correspond ainsi à un besoin à la fois de consolidation et de renforcement de nos moyens de fonctionnement dans ces secteurs administratifs.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire exposé ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Saint Julien Le Montagnier selon les dispositions suivantes :
- **Création de deux postes de catégorie C, d'Adjointes Administratives territoriales de 2^e classe, pour un temps de travail à temps complet.**

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces postes pourront être pourvus par un agent contractuel au titre des dispositions du 2^o de l'article Article L332-8 du Code de la Fonction Publique.

Afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, ces postes pourront être si nécessaire, pourvus temporairement au titre des dispositions de l'article Article L332-14 du Code de la Fonction Publique.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes dispositions,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont portés au budget principal de la Commune.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul BONESSO